EAU DE TOILETTE DU CONGO

Pour la blancheur du teint, la beauté du visage,
La douceur de la peau, la jeunesse des traits;
Son efficacité; son parfum pur et frais
Charment les délicats, qui tous en font usage.

Victor Vaissier, créateur du Savon du Congo.

630620d

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La fête jubilaire de M. le doyen de Saint-Martin. — Nous apprenons avec plaisir que la paroisse Saint-Martin va prochainement célébrer la fête semi-jubilaire de M. le chanoine Berteaux, son doyen. M. le doyen Berteaux a été installé à Saint-Martin le 28 juin 1867. Une messe solennelle aura lieu le 28 juin prochain, à 10 heures 1/2.

Les travaux si remarquables de notre concitoyen, M. Anatole Cordonnier, viennent de recevoir une distinction qui appelle une fois de plus l'attention sur les vastes cultures de fruits forcés qu'il a installées dans le nord de la France. La Société nationale d'agriculture de France, sur la proposition de la section des cultures spéciales, lui a décerné, dans sa séance du 1er juin, une médaille d'or à l'effigie d'Olivier de Serres, pour l'ensemble de ses travaux.

La taxe municipale sur les chiens. — Les rôles primitifs de la taxe municipale sur les chiens sont mis en recouvrement à partir de ce jour ; les contribuables qui y sont repris sont tenus d'en acquitter le montant sous peine d'être poursuivis par toutes les voies de droit.

Les demandes en décharge ou en réduction doivent être adressées à M. le Préfet du Nord dans un délai de trois mois à partir du présent avis.

La grève de la Société anonyme. — Rien de changé dans la situation. Mardi et mercredi matin, vers neuf heures, deux délégations de cinq nouveaux membres, représentant les cinq catégories de métiers, se sont présentées à la fabrique, rue de Soubise ; il leur a été fait la même réponse qu'à celles des jours précédents. Aucun incident à signaler à l'extérieur.

Une escroquerie. — Il y a quelque temps déjà, un chiffonnier de la rue des Arts, Justin Blommaert, originaire de Gand, avait loué pour son commerce une petite voiture à bras à M. Charles Marote, carrossier, rue Chapelle-Carette.

Mardi matin, M. Marote, ayant besoin du véhicule, le réclama à son locataire, mais celui-ci dut avouer qu'il ne l'avait plus en sa possession.

M. Daudé, commissaire du 1er arrondissement, informé de cette escroquerie, fit comparaître devant lui le chiffonnier, qui déclara avoir vendu la voiture à un serrurier de Croix, avec différents objets provenant de son magasin.

Justin Blommaert a été maintenu en état d'arrestation. M. Marotte lui réclame 130 fr. pour le prix de son véhicule.

Un grave accident. — Un accident s'est produit hier dans la journée dans une usine du quartier Sainte-Elisabeth.

Des ouvriers étaient occupés à monter un arbre de transmission d'un poids d'environ 300 kilogrammes. Le directeur assistait à l'opération.

Tout à coup la lourde pièce, montée par des cordes à 3 mètres de hauteur vint à céder et le directeur reçut une partie de l'arbre sur la tête qui fut grièvement blessée.

La pièce obliquant n'avait qu'effleuré la tête.

Un médecin a prodigué ses soins au blessé qui a été transporté ensuite en voiture à son domicile. Son état est grave.

Un conseiller municipal de Roubaix au violon. — Nous avons relaté sous ce titre un incident survenu dimanche soir, rue de l'Alouette, à la suite duquel M. Charles Stienne, conseiller municipal, que nous avons désigné par une initiale, a été amené au poste de la rue des Arts, puis remis en liberté quelques instants plus tard.

Le rapport fait par les agents Ducatez et Caulier à M. le commissaire central contredit plusieurs points des renseignements qui nous ont été donnés.

Voici la version de ces agents :

M. Andrianne, représentant en métallurgie, demeurant rue de l'Alouette 8, où sa dame exerce le commerce de mercerie et de modes, se trouvait sur le seuil de sa porte, en compagnie d'une de ses filles, Madeleine, âgée de douze ans, lorsque deux individus s'arrêtèrent vis-à-vis d'eux et adressèrent à cette enfant des propos indécents.

M. Andrianne, les pria poliment de s'éloigner, mais au même moment il recevait en pleine poitrine plusieurs coups de tête, puis les deux chenapans prirent la fuite.

Les agents qui se trouvaient non loin de là se mirent à leur poursuite et parvinrent à arrêter l'un d'eux, nommé Théophile Huss, âgé de 19 ans, rattacheur, demeurant à l'*Ours*, rue Jacquart, au fort Lepers, où il s'était réfugié.

Pendant que les agents prenaient les noms et qualités de Huss, un rassemblement de plus de deux cents personnes s'était formé et les agents avaient peine à faire leur service.

Ducatez, voulant faire circuler le public, repoussa un peu de la main ceux qui étaient trop près de leur groupe. C'est alors que Ch. Stienne, qui se trouvait dans la foule, lui cria : «Vous n'en feriez pas autant de moi, car je me chargerai de votre affaire », puis il invita les témoins de cette scène à ne pas s'éloigner.

Les agents ne savaient à qui ils avaient affaire et prièrent Stienne de se retirer, mais celui-ci refusa ; c'est alors qu'il fut conduit, avec l'individu arrêté, au poste de la rue des Arts ; c'est là qu'il fut fouillé et qu'on sut qu'il était conseiller municipal.

Il fut immédiatement relâché,

Une rixe au Pile. — Mercredi, vers neuf heures et demie du soir, dans le quartier du Pile, un rassemblement considérable s'était formé près d'un estaminet.

Cinq ouvriers, qui se trouvaient dans cet estaminet, eurent entre eux une discussion. Deux sortirent, et furent bientôt suivis par les trois autres, qui les insultèrent. Les deux premiers voulurent protester; mais l'un des agresseurs les terrassa. Puis s'emparant d'un couteau qu'il avait en poche, il voulut les frapper. Les deux ouvriers se défendirent énergiquement et ne furent blessés qu'aux mains.

L'agresseur prit bientôt la fuite suivi par les deux ouvriers.

On ignore ce qui s'est passé ensuite et si plainte a été portée,

Un accident rue du Coq-Français. — Mercredi soir, vers huit heures, un ouvrier se rendait à son domicile, en passant par la rue du Coq-Français. Tout à coup il butta contre un gré et tomba ; dans sa chute il s'est fracturé le genou droit. Des passants l'ont conduit chez lui.

Chevaux emportés. — Un accident de voiture qui aurait pu avoir des suites graves, s'est produit mercredi matin, à dix heures et demie, boulevard de Paris : M. Decastel, courtier en laines, suivait, en cabriolet, le boulevard de Paris; arrivé à hauteur de la rue Vauban, le cheval s'emporta; à ce moment un jeune garçon d'une dizaine d'années, qui traversait la chaussée en courant, butta contre un gravier et tomba à 1 m. 50 de distance du véhicule; il s'est relevé aussitôt et n'avait que quelques égratignures sans importance. Quant à l'équipage, il a subi quelques avaries; le cheval, après avoir parcouru au galop une partie du boulevard, s'est abattu, projetant le conducteur sur le sol; M. Decastel, qui avait une luxation du bras gauche, a pu néanmoins continuer sa route en voiture. Ce double accident n'a pas eu heureusement de grandes conséquences, car on aurait pu avoir à déplorer un malheur.

Chronique religieuse. — Chapelle de la Visitation Sainte-Marie, boulevard de Strasbourg. Samedi 25 fête du Sacré-Cœur de Jésus. Messe à 6 heures avec exposition du Saint-Sacrement; messe solennelle à 7 heures; à 4 h. 1/2 salut avec sermon par le R. Père Richard, de la compagnie de Jésus. Le Saint-Sacrement sera exposé toute la journée.

Les épaves de la rue. — Une montre a été trouvée sur la voie publique et déposée au commissariat central par Mlle Marie Devries, piquûrière.

A propos d'une expulsée. — Nous avons annoncé hier l'arrestation d'une femme Marie Coppens, expulsée de France. Elle était revenue à Roubaix, rue de la Vigne sous le nom de Marie Poupé. Elle avait été arrêtée en notre ville le 25 juillet 1891, rue de Wagram, pour vol d'une somme de 300 francs et de bijoux. Le tribunal correctionnel de Lille l'avait condamnée de ce chef à huit mois d'emprisonnement : après avoir subi sa peine à la maison d'arrêt de Douai, elle avait été reconduite à la frontière le 11 avril 1892. On voit qu'elle n'est pas restée longtemps en Belgique — comme beaucoup d'autres expulsés d'ailleurs.

Nécrologie. — On annonce la mort, dans sa soixante-septième année, de M. Octave Parsy, représentant de commerce de la maison Courmont frères, demeurant rue des Chemins de Fer, 33. Ses funérailles auront lieu le samedi 25 courant, à 9 h. 1/2, en l'église Notre-Dame.

— On annonce également la mort, dans sa cinquante-quatrième année de Mlle Céline Bernaert, demeurant rue Decrème, 167. Ses funérailles auront lieu le samedi 25 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Ste-Elisabeth.

Croix. — *Un faux malade.* — Mercredi matin, un rassemblement considérable s'était formé près de la Croix-Blanche, autour d'un homme d'une cinquantaine d'années, qui déclarait être malade; il n'avait pas mangé, disait-il, depuis quatre jours.

Les personnes qui l'entouraient prenaient pitié de lui, et lui faisaient l'aumône. Il avait ainsi déjà récolté près de trois francs, quand soudain arriva le garde-champêtre. La vue de l'agent rétablit immédiatement le faux malade qui s'esquiva à toutes jambes.

Lannoy. — *Un accident.* — Mercredi après-midi, un domestique de ferme suivait la route de Lannoy à Roubaix, conduisant une voiture chargée de paille. Tout à coup une des roues se brisa, et le domestique qui se trouvait sur le siège fut précipité sur le sol. Il se fit dans sa chute plusieurs blessures aux mains et aux jambes et une contusion assez sérieuse à l'arcade sourcilière droite, après un premier pansement, il a pu continuer sa route.

Communications diverses

Le « Cyclist club roubaisien » prie ses membres de bien vouloir se présenter au local samedi 25 juin à 8 heures du soir, afin de recevoir leur billet de réduction de chemin de fer pour les grandes courses de Calais qui auront lieu le dimanche 26 juin, et Dunkerque, le 27 juin.

Ces billets seront valables pour trois jours avec 50 o/o de réduction.

Don aux pauvres. — M. Moïse Régler fils, désireux de pouvoir acquérir un exemplaire du plan industriel de Roubaix, a versé une somme de vingt francs au profit des pauvres.

Le comité de l'Union artistique et littéraire se réunira le jeudi 23 courant à 8 heures et demie du soir. Ordre du jour : Prix aux élèves des écoles académiques.

LE ROB LECHAUX FORTIFIE LE SANG

29198

LETTRES MORTUAIRES ET OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REIBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Une lâche agression. — Mardi, vers minuit, M. Dubois, cultivateur au hameau du Vinent, s'en retournait chez lui. Près du pavé des Ballons il fut terrassé par trois individus qui le couvrent de coups de pied et de coups de poing. M. Dubois voulut leur faire entendre raison, mais plus il implorait leur pitié, plus ses lâches agresseurs l'accablaient. Ce n'est qu'après avoir frappé leur victime pendant près de cinq minutes qu'ils l'abandonnèrent, et prirent la fuite à travers champs. M. Dubois regagna son domicile tant bien que mal, la figure toute ensanglantée Mercredi matin il a porté plainte à M. Renard, commissaire de police.

Un accident. — Mardi après-midi, plusieurs gamins s'amusaient à jouer au saut de mouton, au hameau du Pluoy. Tout à coup, l'un d'eux, le nommé Emile Vanlerberghe, âgé de 12 ans, manqua son élan et tomba à la renverse. Résultat : il se cassa le bras droit.

Arrestation de quatre fraudeurs. — Mardi, vers minuit, le sous-brigadier Theye et le préposé Laguerre, de service rue Royale, à environ 600 mètres de l'étranger, ont arrêté les nommés Ferdinand Caillieux, Jean Chillecalles et Julien Salez, demeurant à Roubaix. Ils étaient porteurs de 156 boîtes d'allumettes de provenance étrangère et d'une valeur de 78 fr.

Un acte de mauvais gré. — Des individus restés inconnus ont ravagé tout un champ de pommes de terre appartenant à M. Bayart, fermier au hameau du Pluoy. On attribue cet acte à une vengeance particulière.

Paris. — GRAND HOTEL FRASCATI recommandé aux familles Roubaisiennes et Tourquennoises. Maison de 1er ordre, 41, rue Vivienne (entre la Bourse et les grands boulevards), L. QUÉNÉE, propriétaire. 62560

TOURCOING

A propos de N.D. de l'Usine. M. Louis Tiberghien-Motte nous prie d'insérer la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur.

» Je vous serais reconnaissant si vous consentiez à donner l'hospitalité aux lignes suivantes dans le prochain numéro de votre journal.

» Dans la séance de la Chambre du lundi 13 juin, le député de Tourcoing, parmi tant d'autres allégations sans fondement, a osé affirmer que la maison Tiberghien « a mis à la porte de son usine des ouvriers uniquement parce qu'ils n'avaient pas voulu s'enrôler dans la Confrérie, ni prendre part aux retraites. »

» Je donne à M. Dron le plus formel démenti.

» Des ouvriers auxquels s'intéresse le député ont été renvoyés en 1883 et trois autres dans le commencement de 1887, mais pour un tout autre motif que celui injustement allégué par M. Dron.

» 1° La Confrérie n'ayant été fondée qu'en 1888 et les retraites d'ouvriers n'ayant commencé qu'en 1889, il est difficile de comprendre qu'ils aient été renvoyés pour refus de donner leurs noms à des œuvres qui n'existaient pas encore.

» 2° Ces ouvriers ont été renvoyés, M. Dron le sait parfaitement, puisqu'il ne l'a pas oublié, *uniquement* parce qu'ils étaient dans l'usine les agents bien connus d'une influence malsaine et socialiste au profit d'un ambitieux et d'un sectaire que tout le monde connaît à Tourcoing.

» En cela le patron a usé de son droit et fait son devoir, il a protégé son usine et ses ouvriers.

» Il est regrettable que M. Dron, l'homme aux oubliettes, mêle ainsi à sa haine antireligieuse des questions et des rancunes personnelles.

» Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments dévoués. » L. TIBERGHIEN-MOTTE.»

Une fête de gymnastique. — Dimanche prochain 26 juin, à 7 heures 1/2, aura lieu à la salle du *Casino* rue Nationale, 134, une grande fête de gymnastique organisée par la société les *Enfants de Tourcoing* avec le concours de l'harmonie *La Fraternelle*.

Parmi les exercices comprenant le programme nous citerons les mouvements d'ensemble de la fête de Nancy, le grand tournoi athlétique, le trio aérien, travail artistique au trapèze par MM. Alb. Huyghe, J. Delahaye et Ch. Duforest, et enfin un travail acrobatique par une section de la société.

Le prix des places est fixé à 2 fr., 1 fr. et 50 c.

On peut se procurer des cartes au siège de la société, rue Nationale, 134, ainsi que dans les débits de tabac.

Au cimetière. — Nous ne voudrions pas employer le gros mot de violation de sépulture; et cependant, il paraît que le délit ne peut pas recevoir une autre qualification.

Depuis deux mois environ, on s'apercevait que des couronnes mortuaires — généralement les plus belles et les plus fraîches — étaient abîmées, démontées, et que les ornements en petites perles de diverses couleurs avaient disparu. Les fils de fer très-minces étaient coupés à l'aide de ciseaux.

Mercredi matin, un fossoyeur voyant trois jeunes gens arrêtés sur une tombe, s'avança vers eux; mais ils prirent la fuite, et il ne put les rattraper. Heureusement, une personne reconnut l'un des fuyards. On alla voir à l'endroit où ils avaient été vus tout d'abord : les couronnes étaient en lambeaux.

M. Villon, commissaire du 2e arrondissement, qui avait déjà reçu plusieurs plaintes, fut prévenu et celui des trois compagnons qui avait été reconnu fut bientôt arrêté ; il donna les noms de ses amis qui ne tardèrent pas à l'aller rejoindre. Ce sont : Emile Spebrouck, âgé de 15 ans, rue du Pré de la Baille, Henri, Joseph Nuttens, 15 ans, rue de Gand, et Alphonse Knockaert, 17 ans, rue de La Cloche. Spebrouck affirme que c'est la première fois qu'il se livrait à cette lugubre besogne ; quant aux deux autres, il y a longtemps qu'ils ont commencé. Ils ne s'en prenaient pas seulement aux couronnes, mais aussi aux plus belles fleurs.

Tous trois sont ouvriers en tapis; ils avaient donc toujours des ciseaux en poche.

Les perles leur servaient à confectionner, dans leurs moments de loisirs, bagues, bracelets, colliers et autres parures qu'ils vendaient.

Les malheureux seront dirigés, aujourd'hui, sur Lille.

Menaces d'incendie. — Jean-Baptiste Verkesse, aide-maçon, âgé de 55 ans, demeurant à la Marlière, maisons Duthoit, n'a pas travaillé depuis quinze jours et il a passé tout ce temps au cabaret. Il rentra chez lui mercredi dans l'après-midi, fit tapage et expulsa toute sa famille. Ensuite il fit un tas de tous ses meubles en s'écriant qu'il allait mettre le feu « à la boutique ! » Les gardes-champêtres Flipo et Denève, qui furent prévenus, ne parvinrent qu'après les plus grandes difficultés à s'emparer de l'individu qui leur opposa la plus vive résistance, en leur adressant les plus grossières injures.

A son arrivée au poste, ce malheureux était affreux à voir : il avait fait plusieurs chutes et avait tout le côté droit de la figure horriblement tuméfié et couvert de sang caillé. L'arrestation a été maintenue.

Une incroyable aventure. — On n'a certainement pas oublié le récit que nous avons fait, il y a une dizaine de jours, sous cette rubrique, d'un homme trouvé sous un train de manœuvre, à la barrière du Tilleul, vers 11 heures 1/2 du soir. Ce n'est que mercredi, dans la matinée, que M. Villon, commissaire du 2e arrondissement, a pu obtenir des renseignements complets sur cette étrange histoire, dont le héros, comme nous l'avons dit déjà, s'appelle Louis-Charles Deffrennes.

Il est né à Hulst (Belgique), le 19 octobre 1856. Son père a travaillé à Lauwe où l'un de ses frères est cabaretier. Le jour de son accident, il était encore à Lauwe à 8 heures du soir. Comment est-il venu à Tourcoing ? Il ne pourrait le dire. Il se rappelle seulement avoir vu la locomotive s'avancer sur lui et avoir été violemment jeté en avant...

A partir de ce moment il ne se souvient plus absolument de rien.

Il est encore à l'Hôtel-Dieu et porte toujours le bras en écharpe, par suite de la fracture intra-capsulaire à l'épaule gauche. Ses explications ne sont pas toujours bien nettes, bien précises; mais son état de santé est aussi satisfaisant que possible.

Dégâts dans les récoltes. — Nous sommes arrivés au moment où les gamins font tant de tort aux cultivateurs: mardi après-midi, M. Leconte, cultivateur et cabaretier à l'Epine, a porté plainte contre deux écoliers de 7 à 8 ans, qui venaient de lui arracher plus de 50 « choques » de pommes de terre. Ce sont : Julien Verhulst, demeurant « Au Coq hardi » à Wattrelos, et Albert Verbrugge, de Tourcoing, à l'Epine.

Le groupe de « l'Armée de la Loire » à Tourcoing. — Nous avons parlé, en son temps, du superbe groupe du sculpteur Croisy, *l'Armée de la Loire*, qui constituait incontestablement le principal attrait de l'Exposition de la Société artistique de Roubaix-Tourcoing. La maison Susse frères, de Paris, qui a édité ce remarqgable monument, imprégné des sentiments patriotiques les plus élevés, a eu l'heureuse idée de l'exposer à Tourcoing, dans le grand hall de l'Hôtel-de-Ville, où il est l'objet de l'admiration de très nombreux visiteurs.

En réponse aux demandes qui lui sont arrivées de divers côtés, la maison Susse informe les amateurs d'art qu'elle met en vente, séparément, des personnages qui figurent dans le monument de « l'Armée de la Loire », ainsi que des groupes de deux ou trois sujets. C'est ainsi qu'on admire, sous le titre de « Patrie » le merveilleux porte-drapeau, si fièrement campé; et, sous le titre de « Défense du Drapeau » le même personnage, avec, à sa droite un chasseur, et à sa gauche un cavalier dont la monture vient d'être mortellement frappée.

Pour tous renseignements, et les photographies concernant le groupe, on peut s'adresser au concierge de l'Hôtel de ville.

La maison Susse, 31, place de la Bourse, profite de l'occasion pour annoncer qu'elle vient d'éditer la *Jeanne d'Arc devant ses juges* du maître Barrias, dont notre rédacteur artistique a parlé dans son premier article sur les Salons de Paris, la délicieuse *Mignon* de Mengin ainsi que le charmant *Molière Enfant*, l'œuvre si populaire de Gaudez. 630500d.

Mouveaux. — Nous avons annoncé l'arrestation d'un nommé Constant Tiberghien, tisserand à Mouveaux, au gravier de Bondues, sous inculpation d'excitation de mineurs à la débauche.

L'instruction de cette affaire s'est terminée par une ordonnance de non-lieu, et Tiberghien a été mis en liberté le 18 juin.

Linselles. — *Une rixe de cabaret.* — Mardi soir, au hameau du Gavre le cabaret Pélillon a été, vers 10 heures, le théâtre d'une rixe qui aurait pu avoir des suites sanglantes.

Depuis 5 heures 1/2 étaient attablés deux mauvais sujets reconnus pour chercher du travail et ne jamais en trouver, à une époque où les bras manquent à l'agriculture. Ils s'appellent Albert Henniou, 27 ans, et Louis Duthoit, dit la Branche, soi-disant ouvriers de ferme.

Au moment de régler les dépenses, ces deux individus se prirent de querelle afin de ne pas délier les cordons de leur bourse probablement vide.

Le cabaretier, devant la lutte où chaises, tables, verres étaient culbutés voulut les mettre à la porte; à ce moment un troisième individu, le sieur B..., intervint, une bagarre générale s'en suivit, la cabaretière, en relevant les verres, fut repoussée contre la muraille, et par la violence du choc les choses se brisèrent et tirent à la main droite une blessure de 7 c. environ à proximité de l'artère.

M. Pélillon parvint à se rendre maître des forcenés et à les mettre à la porte, sa femme s'est fait visiter ce jour par le docteur, un repos de neuf jours est nécessaire.

La gendarmerie a été prévenue et doit ouvrir son enquête.

LILLE

On lit dans le *Gaulois*:

« Le bruit court en ville que le colonel du 19e chasseurs, Cuvelier, de Bonnot, vient d'être puni de trente jours d'arrêts de rigueur, pour n'avoir pas invité le préfet du Nord au carrousel organisé par son régiment. Les journaux lillois gardent le silence sur cet incident. »

Le congrès de géographie de Lille. — Le nombre des adhésions reçues par la Société de géographie pour le congrès du 1er août s'accroît de jour en jour. On peut, dès à présent, prédire à cette grande manifestation scientifique un véritable succès.

Le congrès s'ouvrira le 1er août, à 2 heures, sous la présidence effective de M. Paul Cambon, ambassadeur de France à Constantinople. Deux séances auront lieu chaque jour : cette du matin, consacrée plus spécialement à la discussion des questions coloniales celle de l'après-midi, réservée à des communications sur des sujets choisis par les orateurs. Il est probable aussi qu'une grande conférence sera faite l'un des soirs de la semaine du congrès.

Un comité a pour tâche d'assurer aux délégués des logements soit dans les principaux hôtels, soit chez divers membres de la Société, de les renseigner, de les guider à l'occasion, de leur faciliter le service de la correspondance, bref, de leur rendre le séjour parmi nous aussi commode et aussi agréable que possible.

La duchesse d'Edimbourg. — La duchesse d'Edimbourg est passée à Lille mardi à 1 h. 15, venant de Tournai ; elle est repartie à 1 h. 25 par le train de Calais pour se rendre en Angleterre.

Un équipage à l'eau. — Un dramatique accident s'est produit lundi soir, vers six heures, à Loos. M. Faucheur, demeurant à Lille, rue des Stations, accompagné d'un domestique, passait en cabriolet dans la commune. Un chien hargneux se jeta tout à coup sur le cheval et le mordit à la jambe. Malgré tous ses efforts, M. Faucheur ne put lui faire lâcher prise. Le cheval, rendu furieux par la douleur, sauta au-dessus de la balustrade du canal, près de l'usine Kuhlmann, et se jeta à l'eau avec le cabriolet et les deux hommes.

M. Faucheur en est sorti à la nage, mais le domestique ne savait pas nager. Après s'être débattu quelque temps, il allait s'enfoncer quand une personne lui tendit une perche; de cette façon il a pu être sauvé. Quant au cheval il a péri et le cabriolet est hors de service. M. le commissaire de police de Loos a ouvert une enquête pour trouver le propriétaire du chien.

Bourse linière de Lille. — Lins de pays. — Peu de lins, et, par suite, peu d'affaires. Prix en hausse.

Lins de Russie. — Les affaires, tout en conservant une certaine activité, ont été moins importantes que pendant les dernières semaines. Prix très fermes et en hausse sur la plupart des genres.

Etoupes de peignage. — Quoique le stock ne soit pas bien important les affaires sont difficiles et les prix fort discutés.

Fils. — Les affaires continuent à être très actives ; la filature demande de la hausse, mais elle l'obtient difficilement, surtout pour les sortes communes et moyennes.

Fils de jutes. Affaires toujours calmes, prix en faveur des acheteurs.

Toiles. — Assez bon courant d'affaires.

Marché aux blés de Lille du 22 juin 1892. (Cours commercial). — Les cours des blés et farines se maintiennent avec des affaires difficiles. Les blés sont offerts 17 à 19 fr. les 80 kil.

Les farines en boulangerie, valent de 33 à 34 fr. 50, suivant marques.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mercredi 22 juin

Jugement dans l'affaire des fraudes de poivre

Le Tribunal a, au début de l'audience de mercredi, rendu sa décision longuement motivée dans le procès intenté par l'Administration des douanes à la famille Vancommerbeke.

Vancommerbeke père, ainsi que son fils aîné Clovis, tous deux en fuite, sont condamnés chacun à une année d'emprisonnement.

Mme Vancommerbeke à quatre mois.

Les fils Désiré et Achille, chacun à trois mois.

Tous solidairement à quatre amendes de cinq cents francs, à une autre de 2.673 francs et à une sixième de 6,180 francs.

La confiscation des marchandises et véhicules est prononcée. Quant à Leclercq, le domestique, il est acquitté.

On le voit, le tribunal n'a pas fait droit à la demande complète de l'administration qui réclamait plusieurs centaines de mille francs d'amende : il est jugé que, d'après les débats, il ne s'agit pas, comme dans l'affaire Janssens, de fraude à compétence prévôtale susceptible d'entraîner des peines très sévères parce qu'il n'est pas démontré que les délits aient été commis par une compagnie de plus de six personnes ou aient été commis à l'aide de véhicules.

En conséquence, la peine à appliquer est moindre : et l'amende est seulement de la valeur de la marchandise.

Quant aux deux procès-verbaux qui avaient été attaqués par la défense comme entachés d'irrégularité, ils sont jugés valables; parce que pour le premier procès-verbal dressé chez Vancommerbeke, il l'a été dans le rayon frontière voulu, et pour le second, dressé à Croix, il y a lieu de considérer la gare de Croix-Wasquehal, là où les marchandises ont été saisies, comme un écart, ou hameau en dehors de l'agglomération.

D'autre part, il n'y a pas lieu de comprendre parmi les marchandises fraudées, tous les poivres qui ont été expédiés de Roubaix (ville de plus de deux mille âmes) et dont un état avait été dressé : il n'y a lieu de retenir pour l'application de l'amende que ceux qui ont été réellement saisis ou qui ont circulé dans une commune de population inférieure à deux mille habitants.

Le jugement ajoute qu'en ce qui concerne Leclercq, le domestique, il n'est pas établi qu'il ait su que les deux individus qui ont été introduits chez Vancommerbeke un matin de janvier, étaient chargés de fraude.

Après la lecture de ce jugement, certaines personnes qui semblaient être venues pour connaître le résultat de cette affaire, quittent la salle d'audience pendant qu'on commence à la maison d'arrêt, Achille et Désiré Vancommerbeke, qui se retirent l'air morne. Mme Vancommerbeke a aussi l'air fort attristé.

Quant à Leclercq, quoiqu'il ne paraisse pas d'un caractère fort exubérant, il est facile de lire sur sa physionomie la marque d'une grande satisfaction.

***

LES PROCÈS DE PRESSE. — 1. *L'abbé Hennion contre le Réveil du Nord.* — Le tribunal statuant sur l'exception d'incompétence qui a été soulevée par le journal, dit que M. Hennion a été diffamé non à raison de sa qualité et de ses fonctions, mais personnellement : il se déclare dès lors compétent et renvoie à quinzaine pour la discussion au fond.

II. — Quant à Sadaune, l'auteur d'une chanson qui avait été jugée, par M. l'abbé Hennion, comme diffamatoire à son égard, il est condamné à cent francs d'amende et cent francs de dommages-intérêts.

ENTRE DEUX JOURNAUX, le *Lillois* et le *Réveil du Nord*. — Un article du journal « Le Lillois » visait, il y a quelque temps, le « Réveil du Nord » et son administration, qui se sont crus atteints dans leur considération et leur honneur commerciaux et qui ont intenté au gérant, M. Delbar, une action pour diffamation et injures.

Me Werquin présentait la demande ; Me Boyer-Chamard était chargé de la défense. Après des plaidoiries quelque peu acerbes et les réquisitoires de M. le substitut Mouron qui conclut à une condamnation, le tribunal met la cause en délibéré.

DEUX AUTRES ACTIONS en diffamation sont renvoyées à une audience ultérieure. M. Auguste H... de Tourcoing a assigné devant la police correctionnelle M. Jules R....., imprimeur à Tourcoing ; ce dernier ayant porté plainte au parquet, à propos des faits pour lesquels il est déféré à raison de diffamation, le tribunal ordonne le sursis ainsi que le veut la loi de 1881, jusqu'à ce que la plainte ait reçu une solution. A un mois, au 27 juillet.

2° A la suite d'une conférence faite par M. Maxime Lecomte, sénateur, à Hellemmes-lez-Haubourdin, des propos ont été tenus par un habitant de la commune, M. Levecq, sur le compte de M. l'abbé Roussel, qui a affirmé ce dernier devant les juges correctionnels. A quinzaine.

AVIS UTILE AUX VOYAGEURS. — Le Tribunal a condamné à seize francs d'amende M. S..., négociant à Bailleul, qui était monté dans un compartiment de seconde avec un billet de troisième.

Il est à noter que M. S... avait offert immédiatement de payer un supplément, ce qui avait été refusé par le contrôleur.

Ces suppléments ne se délivrent point, paraît-il, au guichet ; il faut le demander au contrôleur ou chef de train *sur les quais, avant* d'entrer dans le compartiment.

Si on sollicite ce déclassement, une fois assis, c'est une contravention! Me CONFORME.

PETITE CORRESPONDANCE

J. B. — A. Adressez une requête à M. le Préfet du Nord (timbre 0 fr. 60). Y joindre : 1° Votre acte de naissance (1 fr. 80 plus expédition et légalisation); 2° Celui de votre mère (même coût); 3° Celui de votre aïeul (même coût); 4° Un certificat attestant que vous avez excipé de votre extranéité avant votre majorité (0 fr. 60.)— B. Sans autres frais.

NOUVELLES MILITAIRES

Mutations. — *Service des bureaux de l'intendance militaire.* — M. Cuvelier, officier d'administration, adjoint de 1re classe à la 1re région, a été désigné pour le gouvernement militaire de Paris.

M. Bourmon, officier d'administration adjoint de 1re classe au gouvernement militaire de Paris, a été désigné pour la 1re région.

NORD

Mort du curé de Poix-du-Nord. — On annonce la mort de M. l'abbé Delbove, curé de Poix-du-Nord, décédé hier 21 courant.

M. Delbove (Ghislain-Joseph), né à Rombies, le 7 août 1832, a été ordonné prêtre le 4 octobre 1857, et nommé professeur à Solesmes. Il fut successivement vicaire à Estaires le 22 août 1860, curé de Neuville-en-Pévèle, le 19 mai 1866, curé de Férin, le 8 juin 1870, curé de Baugnon, le 7 décembre 1881, curé de Poix, le 22 mars 1887.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DELBARCHRÉTIEN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Constance VANHOUTTE, veuve de Monsieur Edonard CHRÉTIEN, décédée à Roubaix, le 22 juin 1892, dans sa soixante-dix-septième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 24 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix.— L'assemblée à la maison mortuaire, chez sa fille, rue de la Tuilerie, 26.

Les amis et connaissances de la famille Octave PARSY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Octave PARSY, représentant de commerce de la Maison Courmont frères, décédé subitement à Roubaix, le 22 juin 1892, dans sa 67e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 22 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 25 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Chemin de fer, 33.

Les amis et connaissances de la famille BERNARD-SPRIET qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Céline BERNARD, pieusement décédée à Roubaix, le 23 juin 1892, à l'âge de 2 ans, 2 mois et 7 jours, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le vendredi 24 courant à 4 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Industrie, 50.

BIBLIOGRAPHIE

Le Monde Illustré, 13, quai Voltaire, Paris.— Sommaire du n° du 25 juin 1892. — Gravures. Beaux-Arts : Octobre, tableau de Toudouze. Portraits : Le lieutenant Mizon, explorateur. Béhanzin, roi du Dahomey. L'interprète Lavany. Au Dahomey : Combat de Kotonou. Village lacustre. Autriche-Hongrie : Fête jubilaire de Budapest. Départements : Explosion du «Pétroleu», à Blaze. Paris : A la Fourrière. Mode : Toilettes pour Juin.

Texte. — Chroniques : Le Courrier de Paris, par Pierre Véron ; Chronique des Beaux-Arts par Olivier Merson. Théâtres, par H. Lemaire ; Musique, par A. Boisard. Au Dahomey, par A. d'Albéca ; Condamnation politique d'un chien, par M. Veyrat-Beaurepaire ; A la Fourrière, par Grog. Echecs, Rébus, Récréations de la famille. Explications des gravures, bibliographies, etc. En supplément : Tante Berceuse, roman par Jules Mary, illustrations de G. Vuillier.

Le numéro : 50 centimes.

Journal de la Jeunesse. — Sommaire de la 1021e livraison (25 juin 1892). — TEXTE : Le Secret de la Grève, par Mme de Nanteuil. — Excursions de vacances, par Louis Rousselet. Mon amie Jeanne, par Fernand Calmettes. — Etoffes de bois, par Pierre de Mériel. — Désobéissance criminelle, par Mme Jacomte du Nony. — Une exposition de poupées, par Mme Cazin. — François Schubert, par H. Heinecke. — Chaque numéro, 40 centimes.

ILLUSTRATIONS DE : Barbant, Busson, E. Zier, etc.

ABONNEMENTS : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

AVIS AUX FABRICANTS

La librairie du *Journal de Roubaix*, préoccupée des plaintes formulées par le commerce, sur l'emballage défectueux de beaucoup de produits de la fabrique de Roubaix, a joint, à son commerce de papeterie de bureaux, un rayon spécial de vente des

PAPIERS D'EMBALLAGE

Ses relations directes avec les fabriques les plus renommées, lui permettront d'avoir constamment à la disposition de sa clientèle, les différentes sortes en usage sur la place à des prix qui, eu égard à la qualité de la marchandise, défient toute concurrence.

Avantages spéciaux pour fortes commandes en terme de livraison.

AUX FABRIQUES PARISIENNES

E. LANDAUER

16, RUE DU VIEIL-ABREUVOIR, 16, ROUBAIX

SPÉCIALITÉ DE BLANC

TROUSSEAUX & LAYETTES

Fabrique de Lingerie et Broderie à la main, à Remiremont (Vosges)

Immense assortiment de Lingerie fine pour Trousseaux et Layettes

Choix considérable d'articles pour enfants, tels que : **Robes blanches** et **couleurs, Douillettes, P